

LES PETITS-DÉJEUNERS DE LA FACULTÉ DE DROIT

Les rendez-vous des professionnels du droit
(nouveau format de formation continue)
Chaque premier jeudi du mois, de 8h30 à 10h30.

Tarifs

- Un petit-déjeuner : 100 €
- Deux petits-déjeuners : 175 €*
- Trois petits-déjeuners : 250 €*



Calendrier des petits-déjeuners

- Jeudi 6 Octobre 2016 : *Actualités du droit des sociétés*
- Jeudi 10 Novembre 2016 : *La rédaction des contrats depuis la réforme du droit des obligations*
- Jeudi 1^{er} Décembre 2016 : *Actualités du contentieux de l'urbanisme et de l'environnement*
- Jeudi 12 Janvier 2017 : *Actualités fiscales : la loi de finances de décembre 2016 et jurisprudence*
- Jeudi 2 Février 2017 : *La réforme du droit de la responsabilité civile : quelles orientations ?*
- Jeudi 9 Mars 2017 : *L'inaptitude médicale*
- Jeudi 6 Avril 2017 : *Actualités du droit du crédit à la consommation (crédits mobilier et immobilier, surendettement)*
- Jeudi 4 Mai 2017 : *Droit commun du contrat d'assurance et Assurance-vie*
- Jeudi 1^{er} juin 2017 : *Actualités des baux d'habitation*

* Ces tarifs s'appliquent pour une même personne s'inscrivant à plusieurs petits-déjeuners ou à plusieurs personnes relevant d'une même structure s'inscrivant à un petit-déjeuner (identique ou différent).

Université Jean Moulin Lyon 3

Faculté de droit

Formation Permanente

Michèle RAIMOND

15 quai Claude Bernard

69239 Lyon Cedex 07



Bulletin d'inscription - à retourner 15 jours avant la date du/des petit(s)-déjeuner(s) sélectionné(s)

Prénom & Nom.....

Société.....

Numero SIRET

Adresse.....

Tél : Courriel

Inscription pour :

- Un petit-déjeuner - 100 €
- Deux petits-déjeuners - 175 €*
- Trois petits-déjeuners - 250 €*

Mode de règlement

- Chèque (à l'ordre de l'Agent Comptable - Université Jean Moulin Lyon 3)

- Virement

N° de compte : 10071 69000 0000100433 60

IBAN : Fr76 1007 1690 0000 0010 0433 460

(bien préciser l'objet du virement)

- Désire l'envoi d'une attestation de présence (préciser l'adresse)

.....

Fait à le

Signature :

Si le nombre de participants à un petit-déjeuner est insuffisant, nous serons contraints de l'annuler.
Les participants en seront informés au plus tard une semaine avant la tenue de celui-ci.